



RUISSELLEMENT ET PAPI LE CAS DE LA MEURTHE ET DU MADON

EPTB Meurthe Madon



Les inondations par ruissellement : quelle gestion pour nos territoires ?

04 décembre 2023

LES CONTOURS DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT (modifié par la loi
n°2014-58 du 27 janvier 2014)

Compétences GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Compétences hors GEMAPI

- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° **La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;**
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



Bloc communal ou intercommunal



Diverses entités

COMPÉTENCES DE L'EPTB



413 communes



16 intercommunalités



542 000 habitants



480 km de cours d'eau en GEMA



CD54 + CD88 } Membres
Région Grand Est

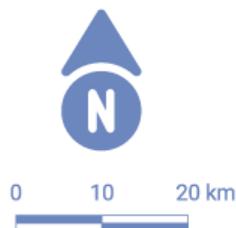
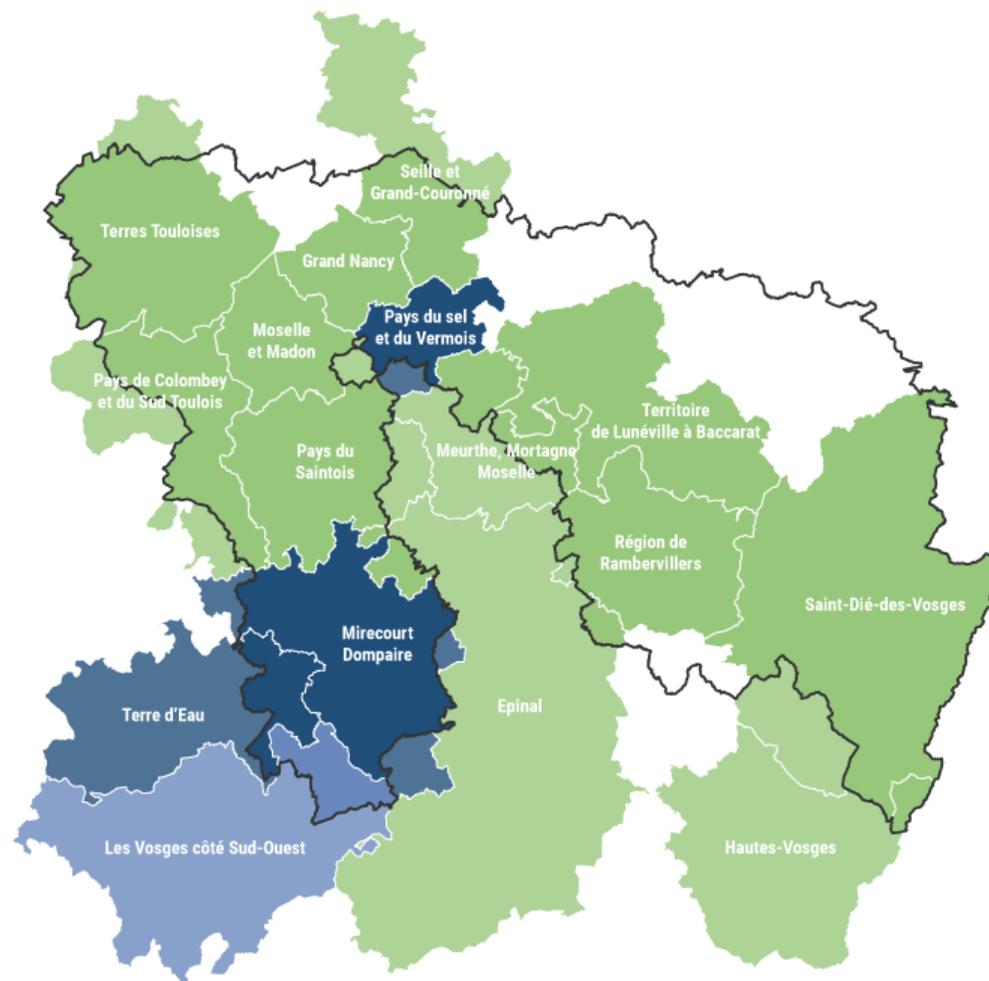
 Périmètre de l'EPTB

Les compétences de l'EPTB
Meurthe-Madon

 PI

 PI + GEMA en délégation

 PI + GEMA en transfert



COMMENT FAIRE ?

PAPI

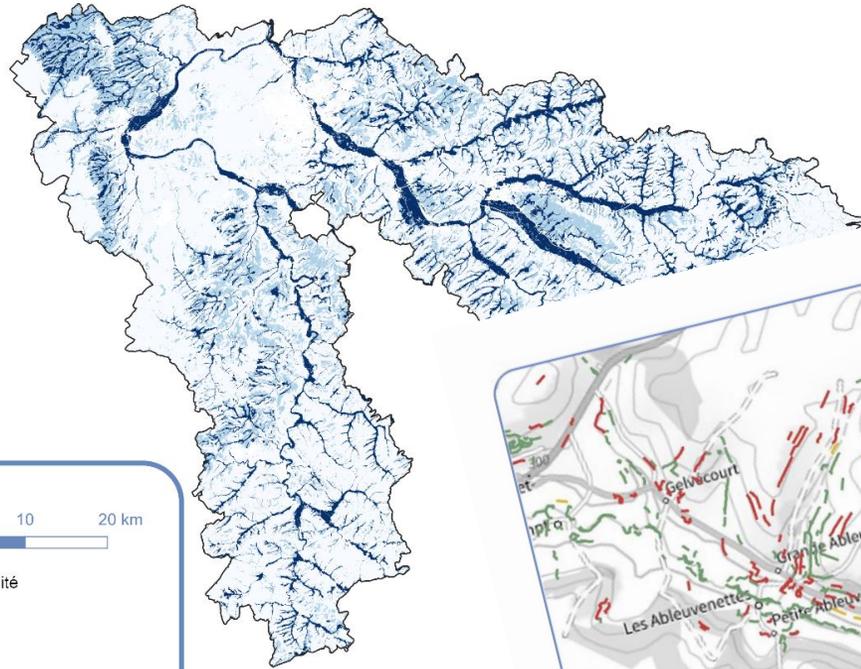
- Prévention contre les inondations
- GEMA
- Solutions fondées sur la nature
- Réduction de la vulnérabilité
- ...

Ruissellement

NOS PAPI

- **Axe 1 :**
 - Réaliser un inventaire des zones humides sur le bassin versant
 - Réaliser un inventaire des boisements et haies bocagères
- **Axe 4 :**
 - Inciter les acteurs de l'aménagement du territoire à intégrer les contraintes liées aux inondations et aux milieux naturels dans leurs projets
 - Intégrer le risque inondation aux PLU(i) et aux SCOT
- **Axe 5**
 - Réaliser les diagnostics de vulnérabilité du bâti existant
 - Réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers
- **Axe 8**
 - Réaliser un inventaire de terrain des zones humides
 - Etablir un programme de préservation des zones humides
 - Etablir un programme de préservation des boisements et des haies bocagères

LES RÉALISATIONS



- Classe de probabilité
- 1
 - 2
 - 3
- Perimetre de l'EPTB Meurthe Madon

Sources : © EPTB MM, 2020 - Zones Humides Probables hors artificialisation
Réalisation : DTreboz - 2020

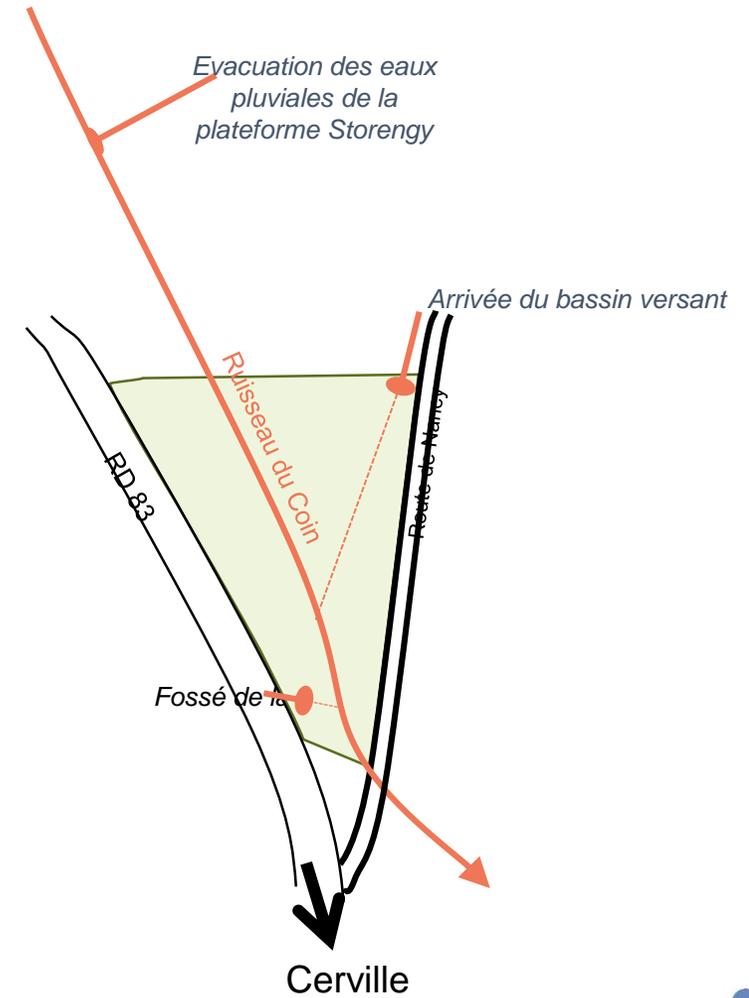


- Légende
- Perimetre de l'EPTB
 - Priorité de préservation vis-à-vis du risque d'érosion par ruissellement
 - faible
 - moyen
 - fort

Rapport de diagnostic de vulnérabilité aux inondations

© EPTB Meurthe-Madon d'après IGN
04/09/2023

PI OU RUISSELLEMENT ?



FOSSÉ OU COURS D'EAU ?



CONCLUSION

- 2 compétences distinctes
 - Des liens évidents entre GEMAPI et ruissellement
 - Parfois difficile de les distinguer
 - Difficilement lisible depuis l'extérieur
- ➔ Mieux définir « qui fait quoi »



Merci de votre attention

Philippe LARIVIERE

plariviere@eptb-meurthemadon.fr